

Waterloo, le 7 janvier 2021 — À la suite des dernières annonces gouvernementales et en fonction de l'augmentation des cas actifs de COVID-19 à Waterloo, la Ville annonce, de manière préventive, la fermeture immédiate de l'aréna Jacques-Chagnon pour les activités individuelles libres. L'hôtel de ville sera accessible, avec un accès contrôlé, sur les heures d'ouverture régulières à partir du lundi 11 janvier prochain.

Services aux citoyens maintenus et ouverture de l'hôtel de ville

Dès le lundi 11 janvier, les citoyens auront accès à l'hôtel de ville. Tous les services municipaux sont maintenus. La Ville sollicite toutefois l'aide des résidents pour limiter leurs visites et encourage fortement ces derniers à téléphoner à l'Hôtel de Ville (450 539-2282) ou à utiliser les services disponibles en ligne sur le site Internet de la municipalité avant de se présenter en personne. Les demandes seront transférées aux services concernés qui pourront les traiter individuellement et à distance. Les visiteurs qui se présenteront devront impérativement se soumettre à un contrôle dès leur arrivée afin de déterminer si leur présence en personne est essentielle et également pour tenir le registre des visiteurs. Toutes les autres mesures sanitaires de base devront être respectées scrupuleusement (nettoyage des mains à l'entrée, port du couvre-visage obligatoire, registre des visiteurs, etc.).

Fermeture de l'aréna Jacques-Chagnon

Considérant le nombre de cas actifs recensés à Waterloo par la santé publique de l'Estrie (source : https://www.santeestrie.qc.ca/clients/SanteEstrie/Conseils-sante/Infections-maladies/COVID-19/Cas_par_municipalite/COVID-19_cas_municipalites_2021-01-06.pdf) ainsi que les récentes annonces du gouvernement du Québec, les activités libres individuelles sur inscriptions sont annulées à l'aréna Jacques-Chagnon pour une durée indéterminée.

Ouverture d'un sentier glacé au parc Robinson

Un sentier glacé extérieur sera aménagé dans les prochains jours au parc Robinson pour la pratique du patin libre individuel ou en bulle familiale. Il sera prêt vers le début de la semaine du 11 janvier si les conditions météorologiques annoncées demeurent. Le chalet des patineurs et les toilettes ne seront pas accessibles. Des tables à pique-nique seront disposées sur place afin d'enfiler les patins et devront être utilisées par bulle familiale ou par un seul individu à la fois. Le port du couvre-visage sera obligatoire sur le sentier glacé. Un rappel des consignes sanitaires sera affiché sur place.

Bureau mandataire de la SAAQ

Pour sa part, le bureau mandataire de la SAAQ, considéré comme service essentiel, demeure ouvert sur ses heures régulières d'ouverture. La prise de rendez-vous par téléphone est à

privilégier (1-855-564-3170). Pour toutes demandes d'information à la SAAQ, il est possible de téléphoner au 1 800 361-7620 ou de consulter leur site Internet (www.saaq.gouv.qc.ca).